

Séance du 05 juin 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. le Maire, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : **COMMUNICATION - Association "Villes Internet" - Adhésion de la Ville**

Madame DURRUTY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Créée le 23 janvier 2003, l'association « Villes Internet » a pour mission de prendre en charge et/ou d'accompagner toute initiative pouvant contribuer à valoriser, développer et diffuser les usages citoyens des Technologies de l'Information et de la Communication, tout particulièrement au niveau des collectivités territoriales.

A ce titre, différentes actions sont menées par cette association :

- recensement des initiatives locales,
- mise en œuvre du Label Ville Internet,
- organisation de rencontres régionales,
- participation aux rencontres nationales et internationales du secteur de l'Internet public.

L'adhésion permet en particulier de promouvoir les actions engagées par la commune (Ville Internet @@@) en faveur du développement des usages des Technologies de l'Information et de la Communication.

.../...

L'adhésion est gratuite la première année. La cotisation des communes est ensuite fixée à 0,04 € par habitant (soit 1 800 € pour la Ville de Bayonne sur la base de 45 000 habitants).

Je vous propose donc :

- de décider l'adhésion de la commune à l'association « Villes Internet » dont les statuts sont joints au présent rapport ;
- de désigner Madame Durruty pour représenter la commune auprès de l'association ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes et accomplir toutes formalités relatives à ce dossier.

Adopté.

Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.